

0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY
Tel : 0546338047

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2015

Réuni le : 12/10/2015

Sous la présidence de : Olivier-Stephan Leau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Italie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage en Italie

Le Conseil d'Administration vote:

-l'opportunité du séjour en Italie organisé par le collège de Matha pour les élèves latinistes (4ème et 3ème) du 31/01/16 AU 06/02/16.

-la participation facultative et volontaire des familles présentée sur le document joint au présent acte, sur hypothèse d'effectif et aux conditions précisées, pour un montant de 300 euros, payable en deux fois.

-le budget présenté sur le document joint au présent acte, sur hypothèse d'effectif et aux conditions précisées, avec autorisation donnée au chef d'établissement pour signer les contrats et conventions liés à ce séjour.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0